

À Nice, Estrosi s'oppose à une décision de justice pour le retour du double sens sur une célèbre voie du bord de mer

Par [Lucas Hélin](#)

Publié le 22 février 2024 à 17h54,

Mis à jour le 23 février 2024 à 11h46

Vélo Christian Estrosi piste cyclable



Une piste jaune comme celle-ci avait été aménagée depuis 2020 au niveau du quai des États-Unis, à Nice et vers le port. *Valéry Hache / AFP*

Le tribunal administratif de Nice a donné raison au comité de quartier des habitants du port, qui réclamait le retour d'une route bidirectionnelle à la place d'une piste cyclable aménagée par la mairie en 2020 sur le quai des États-Unis.

Le Figaro Nice

Quatre ans après l'aménagement d'une piste cyclable sur route dans le virage le plus prisé de Nice, entre la promenade des Anglais et le port, la municipalité va être contrainte de la retirer pour laisser de nouveau circuler les voitures en double sens. Une décision du tribunal administratif rendue mercredi et consulté par *Le Figaro* a donné raison à un comité de quartier qui le réclamait depuis le 11 mai 2020.

En théorie, la municipalité a trois mois pour enlever le marquage jaune de la voie pour vélos et les plots en plastique la délimitant. Mais aussitôt le jugement rendu, le maire de Nice, Christian Estrosi, est sorti de ses gonds et a annoncé qu'il ne s'y conformerait pas. *«Je ne remettrai pas à deux voies la circulation malgré le jugement, a-t-il assuré sur son compte Threads. Je critique l'État qui admet qu'on puisse empêcher les maires d'aménager leur ville comme ils l'entendent»*, a-t-il poursuivi.

Cette piste longe les quais des États-Unis et Rauba Capeu, où se trouve une vue panoramique sur la cinquième ville de France avec l'œuvre *I love Nice*, et elle continue sur les quais de Lunel, de la Douane et Papacino. En 2020, la préfecture des Alpes-Maritimes avait accordé un arrêté spécial en lien avec la crise sanitaire et l'état d'urgence pour permettre cet aménagement cyclable qui, de fait, supprimait le double sens d'est en ouest pour les voitures.

Décret qui empêche sa modification

Sauf que cet axe de circulation est référencé comme «route à grande circulation», un décret de 2009 qui empêche de la modifier pour des considérations pratiques d'accessibilité mais aussi sécuritaires. C'est ce qu'avaient pointé le comité de quartier du port et son président, Jean-Michel Bidart, et sur lequel s'est appuyé le tribunal administratif de Nice. Cette piste cyclable rendait *«impropre aux fonctions assignées aux routes à grande circulation»*, a précisé le tribunal. Par conséquent, la voie était *«inadaptée au délestage routier et à la circulation des convois exceptionnels et militaires»*.

Les juges ont aussi soulevé *«un abus de pouvoir»* du maire car seul le gouvernement peut décider de revoir cette classification. Informée, la préfecture des Alpes-Maritimes *«n'a pas produit d'observations»*, peut-on encore lire dans le rapport. Le président du collectif d'habitants du port, qui compte une centaine de personnes, s'est satisfait du jugement. *«C'est le passage naturel pour qu'on ne soit pas obligé de contourner par des rues du centre-ville, avec des embouteillages»*, soutient Jean-Michel Bidart, qui rappelle qu'avant, *«une voie cyclable se trouvait sur le trottoir»*.

Il se dit «*estomaqué*» par la réaction et les arguments de Christian Estrosi. «*Quand il gagne un procès, c'est normal, mais quand il perd, c'est une honte, mais la loi s'applique aussi à Nice*», ajoute celui qui grogne contre le projet du futur palais des congrès au port.

«Révolte»

Mais l'édile niçois semble prêt à entrer en résistance contre cette décision de justice : «*Peu importe si je suis condamné*», a-t-il martelé dans les colonnes du quotidien régional *Nice-Matin*, tout en prédisant au gouvernement «*une révolte des maires*». Il a même annoncé une «*grande manifestation*» contre le retour de cette route bidirectionnelle. «*La mer, c'est fait pour qu'on la regarde, pas pour en faire une autoroute*», s'est-il encore indigné, envisageant ainsi de «*frapper fort*». Selon son décompte, la piste a été plébiscitée par 815.000 personnes en 2023, soit 6% de plus qu'en 2022.

La chef de file des écologistes niçois, Juliette Chesnel-Le Roux, l'a rejoint et a dénoncé «*une décision désastreuse*» sur son compte X (ex-Twitter). «*Retour au royaume de la bagnole et des années 80*», a comparé l'élue. Ce sujet, qui divisait les Niçois, n'a pas fini de faire parler au bord de la baie des Anges et à l'heure où deux nouveaux opérateurs viennent de déployer 2000 vélos en libre-service.

La mairie pourrait formuler un appel, sans que celui-ci ne soit suspensif de la précédente décision. En cas d'inexécution, la partie gagnante, peut, de son côté, insister en engageant une procédure d'exécution et le tribunal pourrait alors assortir son jugement d'une astreinte.

La rédaction vous conseille

- Cyclistes sur les trottoirs, voitures sur les pistes cyclables... La difficile cohabitation sur la route source d'anxiété
- «Libérez la piste cyclable»: à Berlin, la guérilla des vélos est ravivée
- La mairie de Bordeaux met fin à une piste cyclable temporaire : «Ça aurait été stupide de s'entêter»